

## C. C. T. P.

**Centre Hospitalier de Béziers**

**Travaux de mise en conformité  
d'une cuve fioul endommagée,  
par création d'une double paroi souple  
Site Montimaran**

## I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet :

Offre de base : mise en conformité d'une cuve fioul percée sur son enveloppe extérieure, par création d'une double paroi souple avec détecteur de fuites.

- PSE: sans objet

Le titulaire garantie la solution 10 ans minimum, matériaux et main d'œuvre.

Le nettoyage du chantier et le recyclage sera à charge du titulaire à l'issue du chantier.

Le titulaire prendra soin de reboucher tous les passages de câbles (fournir PV).

Le titulaire fournira tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement et réalisera entièrement les travaux demandés.

Les travaux se feront en toute sécurité.

L'installation sera conforme aux normes en vigueur et plus spécifiquement aux normes électriques NFC15-100, NF M88-553.

Le candidat devra fournir des références pour l'intervention sur les différents types de matériel.

Les techniciens intervenants devront présenter leur titre d'habilitation valide pour pouvoir accéder aux lieux des travaux.

Les consignations électriques seront programmées avec M. CABROL 48 heures auparavant minimum.

Les conditions d'hygiène seront respectées, voir fiche « hygiène et sécurité ».

Pour l'accès aux locaux techniques, le prestataire en fera la demande 24h00 avant à M. CABROL.

Termes utilisés dans ce CCTP : CHB : Centre Hospitalier de Béziers  
CVC : Chauffage Ventilation Climatisation  
GTC : Gestion Technique Centralisée

## → ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans pour cela subir un quelconque préjudice financier dû à cette interruption.

## II – DESCRIPTION DU PROJET

### 1 – SITUATION

Les travaux se situent :

- Chaufferie Gaz/Fioul, Centre Hospitalier de Béziers, 2, rue Valentin Haüy, 34500 Béziers.

### 2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

#### 2-1 Offre de base :

Des essais de bon fonctionnement seront faits avant le début des travaux et en fin de travaux, en présence du prestataire et d'un technicien CVC.

Les travaux portent sur la cuve enterrée N°4 qui alimente en fioul la chaufferie du Centre Hospitalier.

Le prestataire aura à sa charge :

#### Le transfert du fioul et traitement des déchets :

- Fourniture d'une cuve tampon aérienne de 20000 litres pour stockage du fioul pendant les travaux. A déposer sur un emplacement à proposer dans le dossier de réponse.
- Vidage de la cuve N°4 et transfert vers la cuve tampon du fioul réutilisable. Le fond de cuve (fioul non réutilisable, boues) sera récupéré pour être traité ou recyclé aux frais du prestataire. Un certificat de destruction des déchets signé par l'entreprise de recyclage sera fourni. La cuve tampon ne sera pas connectée à l'utilisation pendant les travaux.

#### Le nettoyage complet de la cuve :

- Le démontage des tubes (trou d'homme) pour l'accès à la cuve et leur raccordement en fin de chantier.
- Il sera fait un nettoyage poussé de la cuve par raclage et rinçage. Puis soufflage des conduites fioul et nettoyage du préfiltre au droit du brûleur.
- Après nettoyage et séchage, la cuve sera dégraissée et sablée. Les perforations ou défauts de surface seront corrigés avec un mastic approprié.

#### La mise en conformité de la cuve :

- La cuve sera ensuite enduite de tissus de verre et résine epoxy, un revêtement intérieur souple sera posé. Méthodologie détaillée à fournir.
- Mise en place d'une double enveloppe en PVC souple, plaquée à l'intérieur de la cuve par dépression. Un feutre placé entre le PVC souple et le revêtement polyester aura pour objet de maintenir un vide annulaire

#### La pose d'un détecteur de fuite :

- Dépose complète du détecteur de fuite existant, y compris câbles, boitier, etc.
- Pose et raccordement d'un détecteur de fuite compatible avec la technologie « double paroi souple ». Le report d'alarme sera positionné en lieu et place de l'existant dans la chaufferie. Le report sur la GTC du CHB sera fait comme à l'origine.
- L'alimentation électrique sera conservée.

#### La pose d'une sonde de niveau :

- Dans le cas où la sonde actuelle peut être conservée, elle sera paramétrée pour la nouvelle contenance de la cuve.
- Dans le cas où la sonde actuelle ne peut être conservée, la sonde existante sera déposée, ainsi que l'afficheur situé sur la porte de l'armoire de la chaufferie, les câbles, etc. La nouvelle sonde sera posée et paramétrée. L'alimentation électrique sera conservée. L'afficheur sera positionné en lieu et place de l'existant. L'information de niveau de cuve sera connectée sur la GTC comme à l'origine.

#### Remplissage de la cuve fioul :

- Le remplissage de la cuve fioul mise en conformité à partir du fioul de la cuve tampon.
- L'appoint sera fait par le CHB.
- Purges fioul en présence d'un technicien CHB CVC.
- Essais détecteur de fuites, alarmes, GTC, afficheur de niveau,

2-2 PSE : Sans objet

#### Seront fournis à la réponse notamment :

- Planning pour l'ensemble des travaux. Voir paragraphe 6 du présent CCTP.
- Références d'interventions sur ces matériels (facultatif)
- Documentations et certifications des matériels proposés. (résistance aux produits chimiques, etc.)
- Explication de la solution proposée.
- Méthodologie détaillée des travaux (nettoyage, polymérisation jusqu'aux finitions.)
- Devis : voir détail paragraphe 3
- RIB

### 3 – DEVIS DETAILLE

Le devis sera détaillé : La MO et le coût du matériel seront séparés.

### 4 – FORMATIONS

Sans objet

### 5 - RECEPTION

La réception des installations sera prononcée conformément aux dispositions prévues dans le présent document, et sous réserve :

- Fourniture d'une attestation de conformité.
- De la remise en état des différents supports.
- De la fourniture des schémas créés ou mis à jours.
- De la conformité de l'installation au présent descriptif et aux règles en vigueur.

- De la levée de l'ensemble des réserves ayant pu être formulées.
- De la fourniture des documentations des matériels posés.
- Tous les essais effectués et concluants.

Les documents DOE seront transmis à Laurent CABROL deux semaines avant la réception afin d'être analysés.

A défaut et en cas d'erreur ou de manque d'information dans le DOE, l'installation ne sera pas réceptionnée.

## 6 – PLANNING – DELAIS

Un planning prévisionnel sera transmis par le candidat.

## 7 – GARANTIE

Tout matériel est garanti contre tout vice de construction, de matière et de mise en oeuvre pendant une durée d'un an à dater de la réception.

Toutes les modifications sont garanties conformes aux règles de l'art et au projet d'exécution accepté par le maître d'œuvre.

Au cours de cette période, l'entrepreneur sera tenu de rectifier tous les défauts de fonctionnement qui apparaîtraient. Il sera totalement responsable des incidents ou dégradations qui pourraient se produire du fait de non-fourniture, en temps utile, des documents d'exploitation ou du fait d'erreurs contenues dans ses pièces ou ses réalisations.

L'entrepreneur garanti en outre que l'installation qu'il a réalisée correspond aux différentes caractéristiques qu'il a énoncées dans sa proposition et qu'il remettrait cette installation en conformité si l'exploitation relevait une non-concordance.

## 8 – RECYCLAGE

Le matériel déposé devra être trié et recyclé. Une attestation devra être remise à la fin du chantier.

## 9 – VISITE

La visite sur site est OBLIGATOIRE. Le candidat devra faire son offre en connaissance de cause. Aucune exclusion liée à une méconnaissance du dossier ne pourra être retenue.

Merci de prendre RdV avec M. CABROL.